

PRESENTATION DES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- il faut choisir un modèle et le respecter tout au long du travail : on constate des divergences dans les pratiques – la norme doit être adoptée selon les traditions disciplinaires et avec le consentement du directeur de recherche ; en même temps, il faut respecter les règles universitaires

- il existe des normes françaises AFNOR et les normes internationales ISO qui devraient s'imposer – mais les deux sont malheureusement complexes et donc de médiocre usage, celui-ci n'étant pas obligatoire, mais seulement conseillé.

- le respect des normes bibliographiques est un des premiers éléments évalués dans le travail ! – c'est pourquoi le non respect des normes et les fantaisies hasardeuses de certains étudiants sont sanctionnés au détriment des qualités scientifiques du travail.

LES MODALITÉS DE PRÉSENTATION:

1. Concernant les **ouvrages**, les données bibliographiques proviennent, pour le principal, de la page de titre du document et non de la couverture qui fournit des renseignements parfois moins complets, mais aussi de l'achevé d'imprimer (dernière page), du reste de la publication et d'autres sources.

2. Le chercheur "faisant de la bibliographie" trouve dans celle-ci les références bibliographiques des **articles de périodiques et des ouvrages collectifs**. En un second temps, il consultera les documents primaires (matériels, originels).

3. Note bibliographique et notice bibliographique sont les deux modes de présentation des documents (**référence bibliographique** : description des principaux caractères d'un document qui permettent au lecteur de le "situer" ou de le rechercher).

Note bibliographique = **Bas de page** (ou « infrapaginale »)

Notice bibliographique = Bibliographie **de fin d'ouvrage** (ou de fin d'article)

A. NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

La note infrapaginale de contenu a été utilisée pour fournir :

- explication complémentaire ;
- commentaire ;
- renvoi à une autre partie du texte.

La note bibliographique infrapaginale concerne :

- soit la référence d'une citation incluse dans le texte ;

— soit la référence à un document venant à l'appui d'une partie du texte.

1. Pour insérer un appel de note et la note correspondante en bas de page, placez le curseur à la fin du mot annoté puis utilisez **INSERTION > Note**.

2. Appel de note et note correspondante doivent se trouver sur la même page afin de faciliter la lecture; le regroupement des notes en fin de chapitre, ou même en fin d'ouvrage complique la lecture et doit être proscrit.

Pour choisir le type de numérotation, utilisez la touche **INSERTION > Note > Option**

3. Il arrive - mais on n'y peut rien — qu'une ou plusieurs notes soient automatiquement reportées par le logiciel à la page suivante (donc il faut limiter le corps de texte dans la note par page).

B. NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

La notice bibliographique reçoit — comme la note — une référence bibliographique, mais :

1° Elle est un élément de la bibliographie **située en fin d'ouvrage**.

2° Plus complète que la note correspondante, elle est elle-même une simplification de la notice catalographique qui est l'affaire des bibliothécaires.

C. BIBLIOGRAPHIE

À l'ordre d'apparition dans le texte ou à l'ordre alphabétique, on peut préférer des découpages facilitant les recherches, notamment un des classements analytiques suivants :

— différents thèmes abordés, rationnellement classés ;

— regroupement selon les disciplines scientifiques concernées ;

— catégories de source, ouvrages généraux, livres, articles, documents d'archives, manuscrits, enquêtes orales, documents audiovisuels, etc. ;

— intérêt relatif du document (documents fondamentaux, importants, d'intérêt moyen, d'intérêt secondaire).

Respectez alors l'ordre alphabétique des noms d'auteur à l'intérieur de chaque rubrique.

D. LA METHODE DES ZONES

La lourde norme AFNOR NF Z 44-005 prévoit que notes et notices bibliographiques soient divisées en **zones** ; les zones sont **séparées par des points** pour les *notes* et des **points-tirets** pour les *notices*.

Face à une situation chaotique et compte tenu de la diversité des pratiques observées – dont certaines d’ailleurs sont contestables, il vaut mieux remplacer toutes les formes compliquées de séparation des zones et des éléments de la référence bibliographique par des virgules (ou si l’on le veut par des points).

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

(« note « infrapaginale »)

Présentation d’un document = configuration de base

	Observations
1. Prénom NOM de l'auteur,	Prénom de préférence à initiale Prénom avant NOM
2. <i>Titre</i> ,	<i>Titre</i> en minuscules, souligné ou italique Pas de sous-titre
3. Lieu d'édition,	Pas de nombre de pages de l'ouvrage
Nom de l'éditeur, année de publication.	Pas de référence à la collection Point final.

-> Ex. : Georges BALANDIER, *Afrique ambiguë*, Paris, Plon, 1975.

- la référence à une page de l'ouvrage (**p.** xx);
- la référence à plusieurs pages successives (**pp.** xx-xx) ;
- les références successives au même document (**op.cit.** – voir cours prochain Abréviations).

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

(Bibliographie)

Présentation d'un ouvrage = configuration de base

1. NOM (Prénom ou Initiale),	Inversés par rapport à note Préférer prénom à initiale
2. <i>Titre</i> : sous-titre,	Quelle que soit la forme des titres et sous-titres, respecter la présentation <i>Titre</i> en minuscules soulignées ou italiques, deux points (espace avant et après), sous-titre en minuscules non soulignées
3. Numéro d'édition,	Indication du numéro d'édition (sauf la 1 ^{ère}) suivi, entre crochets, des commentaires sur l'édition (augmentée, mise à jour, entièrement revue, etc.)
4. Lieu d'édition, Nom de l'éditeur, date d'édition,	ou Lieu d'édition : Nom de l'éditeur, date d'édition (notez les deux points)
5. Nombre de volumes, nombre de pages en chiffres suivi de p.	
6. (Nom de la collection ; numéro dans la collection.)	S'il n'y a pas d'indication de collection, le point abrégatif de p. termine la notice. Pas de point final après la parenthèse fermante (mais un point avant celle-ci.)

->Ex. 1 : MENDRAS (Henri), *Éléments de sociologie*, 4^e éd., 2^e tirage, Paris, Armand Colin, 1997, 248 p. (U2 ; 50.) ou id., Paris : Armand Colin, id.

->Ex. 2 : LECLERC (V.), *Politique d'ajustement structurel et politique agricole au Brésil* : 1980-1985, Communication aux Journées d'étude du Réseau Stratégies Alimentaires, Paris, 10-12 juin 1985, Montpellier, GEI/INRA/ESR, juin 1985, 24 p.

□ Remarque :

Titre : sous-titre est, dans l'exemple 2, complété par des précisions sur l'origine du document (rapport de synthèse, actes, communication à des journées d'étude, congrès, symposium, colloque, etc.).

Devoir: Notez vos observations pour ce qui concerne les zones dans les cas suivants:

- deux ou trois auteurs ;
- plus de deux ou trois auteurs ;
- auteur-institution ;
- auteur anonyme ;
- ouvrage collectif ;
- contribution à un ouvrage collectif ;
- article d'un périodique ;
- thèse et mémoire ;
- traduction.

TECHNIQUE DITE AUTEUR-DATE

Marquée par le souci de la brièveté, elle est largement utilisée dans les publications scientifiques. Elle consiste à placer dans le texte et entre parenthèses (ou crochets) un bloc simplifié de références au document cité ; il comporte :

	Observations
1. Prénom NOM de l'auteur, avec ou sans Prénom, 2. Année de publication, 3. éventuellement n° de la ou des page (s) concernée (s)	Retenir NOM ou Nom pour l'ensemble du texte

-> Ex. : [Aron Q.-P.), 1973, 181] renvoie à la p. 181 de l'ouvrage : Aron (J.-P, 1973, *Le mangeur du XIX' siècle*, Paris, Robert Laffont, 368 p.

-> Ex. : L'abri de Longetraye (PHILIBERT, 1969, 52) s'ouvre...".

- Ce bloc de référence renvoie ou bien à une note bibliographique de bas de page ou, le plus souvent, directement à la bibliographie de fin d'ouvrage ou de fin d'article ; dans celles-ci, une particularité est à signaler : la date suit immédiatement le Nom (et Prénom, ou Initiales, éventuellement) de l'auteur.

-> Ex. : PHILIBERT (D.), 1969, "Le Gisement préhistorique de Longetraye (Haute-Loire)", *Actes du 19' Congrès préhist. de France*, 50-61.

- L'hypothèse implicitement formulée est celle d'une seule publication annuelle par auteur ; si celui-ci a publié davantage, chaque publication sera caractérisée par l'année suivie d'une lettre a, b, c.

-> Ex. : 1987a ou 1987 a

- Les notices prennent alors la forme suivante (ordre de parution ou ordre alphabétique des articles, c'est-à-dire du premier mot du titre).

-> Ex. : VIRMONT (Jacques).

1966 a. "La Grotte de Cottier", *Bull. Groupe Archéol. Forez-Jarez* (18), 113-135.

b. "La Prospection de la Haute-Vallée de l'Allier", *Bull. SPF*, XIX, 15-23.

- Les revues importantes donnent aux auteurs d'article de strictes consignes de présentation ; les abréviations de noms de revue sont habituelles dans les revues spécialisées.
- Encore plus expéditif et moins informatif : le bloc de références est remplacé par un chiffre entre parenthèses ou crochets renvoyant à la numérotation de la Bibliographie.

-> Ex. : "Des fouilles y ont été pratiquées dès 1920 (8), avant même..."

Nous trouvons au numéro (8) de la Bibliographie : (8) JOLEAUD (L.), ALIMEN (H.), 1945, *Les Temps préhistoriques*, Paris, Flammarion, 294 p.

- Du fait de la suppression des notes de référence de bas de page, la technique auteur-date accélère la lecture, permet un gain de surface imprimée et facilite le travail dactylographique. En revanche, elle ne permet pas au lecteur d'avoir sous les yeux les informations minimales nécessaires à la "saisie" du document. Avantages et inconvénients s'équilibrent donc ; ce qui n'empêche pas le système simplifié auteur-date de se répandre, même dans les sciences humaines et sociales, et d'être rendu obligatoire dans certaines revues. On pourra l'utiliser dans des mémoires de diplôme, en sachant que cette présentation "moderne" confère au document une physionomie particulière, diversement appréciée.